

# Le voyage du préfet à Baden-Baden

## La Moselle à la recherche de main-d'œuvre en 1947

Laurent Erbs\*

» La fin de la Seconde Guerre mondiale entraîna des millions de personnes sur les routes ou dans des camps de fortune en Allemagne. Ces « personnes déplacées » constituaient un réservoir de main-d'œuvre potentielle pour les pays occidentaux. En 1947, Louis Périllier, préfet de Moselle, se déplaça à Baden-Baden pour étudier les possibilités d'accueillir des personnes déplacées dans son département, afin de pallier la pénurie de main-d'œuvre dont souffrait ce dernier.

Dès le 2 juillet 1945, John MacCloy, secrétaire à la Guerre de l'administration américaine souleva le problème des « personnes déplacées ». Celui-ci était gigantesque et atteignait la dimension du continent européen. Comme le prévoyaient les accords de Potsdam, il fallait localiser, enregistrer, loger, nourrir et enfin rapatrier des millions de personnes, qui à cause de la guerre se sont retrouvées

en Allemagne. Ces réfugiés connaissaient des situations diverses. Ils avaient pénétré en Allemagne soit à la faveur de la confusion née des combats, à titre temporaire, soit légalement ou illégalement depuis la fin du conflit.

En juillet 1945, on estimait que plus de 3,3 millions de personnes déplacées avaient été rapatriées dans leur pays d'origine. Mais il restait un ef-

### Ein Präfekt auf der Suche nach Arbeitskräften



Louis Périllier

Millionen Zwangsumsiedler, Flüchtlinge, Vertriebene, Kriegsgefangene u. a. waren nach dem 2. Weltkrieg potentielle Arbeitskräfte für die Alliierten. Der Präfekt des *Département Moselle*, Louis Périllier, reiste 1947 eigens nach Baden-Baden, um ca. 8 000 Freiwillige – insbesondere für die

Arbeit in den Kohlenbergwerken seiner Region – zu rekrutieren. U. a. galt es, die hier in großer Zahl beschäftigten deutschen Kriegsgefangenen zu ersetzen, deren Freilassung absehbar war.

Der Erfolg der Bemühungen, zu denen u. a. Anwerbungsversuche in Flüchtlingslagern und Rekrutierungsbüros in Karlsruhe und Freiburg i. Br. gehörten, hielt sich sowohl im Hinblick auf die Beschäftigung in Bergwerken als auch in der ebenfalls personell unterversorgten französischen Land- und Forstwirtschaft in Grenzen: Einerseits konkurrierte Frankreich mit attraktiveren Auswanderungsländern wie Kanada und Australien sowie zahlreichen anderen Ländern in Europa, andererseits behinderte die französische Regierung die Zuwanderung durch bürokratische Hürden – und sie stellte den aus Deutschland kommenden Flüchtlingen keine dauerhafte Aufenthaltsgenehmigung in Aussicht.

Red.

\* Laurent Erbs est docteur en histoire.

fectif supérieur à 2,3 millions de personnes internées dans des camps, en attendant que leur nationalité soit clairement établie avant de pouvoir les renvoyer chez eux. En 1947, on recensait encore près de 680 000 personnes déplacées dans les camps des Nations-Unies en Allemagne occidentale.

### Un ensemble cosmopolite

Louis Périllier (1900-1986), préfet de Moselle de 1947 à 1948, accompagné de Raymond Axelroud, de l'Inspection de l'Économie nationale de Metz, se sont rendus les 20 et 21 août 1947 à Baden-Baden pour étudier les possibilités d'importer des personnes déplacées en Moselle. Les deux hommes rencontrèrent Hornez, chef de la mission de recrutement en zone française d'Occupation. L'entretien porta essentiellement sur les besoins de recrutement du département, et les moyens de les satisfaire rapidement. En 1947, le préfet estimait que le déficit de main-d'œuvre de la Moselle ne pouvait être comblé que par l'emploi des personnes déplacées pour des raisons d'assimilation. En effet, il fallait combler le départ programmé des 12 000 Prisonniers de guerre de l'Axe (PGA) encore employés dans le département et faire face à l'instabilité des immigrés italiens et à la très difficile intégration des Nord-africains.

Parmi les personnes déplacées, on comptait des PGA enfermés dans les camps des Alliés, mais aussi des prisonniers politiques, des *slave laborers*, des travailleurs forcés, importés par le Troisième Reich, ou transférés grâce à la collaboration active de régimes tels que celui de l'État français du maréchal Pétain. Ainsi, des hordes de réfugiés en haillons, erraient sur les routes allemandes, affamés, et le plus souvent en piteux état de santé. De fait, les personnes déplacées constituaient un ensemble cosmopolite. Celui-ci était composé des expulsés allemands de l'Est, auxquels s'ajoutaient les nombreuses autres nationalités recensées dans les zones d'occupation occidentales en Allemagne. En février 1947, seize nationalités avaient clairement été identifiées dans les camps des Nations-Unies. Chacune d'entre-elles pouvait compter quelques centaines de ressortissants, voire plusieurs centaines de milliers. Ce fut le cas pour les

réfugiés polonais. Ils y étaient majoritaires avec un nombre supérieur à 262 000 personnes. Les citoyens des pays baltes équivalaient à un quart des personnes déplacées recensées. Enfin, dans cette distribution, s'ajoutait la population mentionnée comme étant de confession juive, qui avec 140 000 individus arrivait en troisième position de ce dénombrement, loin devant par exemple les deux cents citoyens belges et luxembourgeois encore présents dans les camps ou les quatre Chiliens qui venaient d'être rapatriés.

Par conséquent, Louis Périllier envisageait le recrutement de quelques milliers de volontaires parmi ces réfugiés pour les employer en Moselle. Ils y bénéficieraient d'un contrat de travail identique à ceux des autres salariés, et seraient orientés en priorité vers les secteurs d'activités connaissant une pénurie de main-d'œuvre. En août 1947, l'évaluation des besoins en main-d'œuvre du département de la Moselle portait sur 22 000 hommes. Si certains emplois seraient aisément compensables grâce à la transformation des PGA volontaires en travailleurs libres (devenue possible depuis l'accord franco-américain de mars 1947) ou par les flux migratoires en provenance d'Italie et d'Afrique du nord, il n'en restait pas moins une estimation d'un déficit humain de 8 000 travailleurs, dont l'existence justifia le voyage en Allemagne du préfet Périllier.

Il lui fallait aussi lever tout obstacle politique ou professionnel qui s'opposerait à « l'importation » de personnes déplacées en Moselle. Mais tenant compte du caractère péremptoire des besoins en main-d'œuvre de son département, le préfet considérait qu'il était indispensable de passer sur les défauts signalés, sauf si, pour quelques éléments, ces derniers atteignaient une « *gravité extrême* ». Sous cette définition, le haut fonctionnaire plaçait une main-d'œuvre incompétente en raison d'une réelle carence professionnelle ou d'un état de santé déplorable, mais craignait également la résurgence du nazisme au sein d'une communauté de réfugiés installée en Moselle. A ces réserves s'ajoutait le cas de personnes déplacées qui refusaient tout simplement de travailler. Périllier cite l'exemple d'un contingent de Grecs, « *qui une fois arrivés sur place ont refusé tout travail* ».

## Priorité aux mines

Dans cette économie du manque, la primauté revenait aux houillères, secteur prioritaire pour la reconstruction. A cette période, les Houillères du Bassin de Lorraine (HBL) employaient 42 000 ouvriers, dont plus de 11 000 PGA, libérables à très court terme. Le remplacement de ces derniers revêtait donc une importance capitale, car il conditionnait non seulement l'avenir du bassin industriel, mais aussi les conditions de production. Un élément d'inquiétude supplémentaire taraudait la direction des HBL. En effet, seuls 1 500 PGA souhaitaient demeurer dans cette entreprise, après avoir officiellement opté pour le statut de travailleur libre. Aussi, la direction des HBL estimait que le vide à combler était considérable. Pourtant, le recrutement local et régional, basé sur la propagande spécifique des mines, ne relâchait pas. Mais personne n'envisageait la possibilité de voir la main-d'œuvre métropolitaine suffire aux besoins de l'industrie minière en Moselle. Confrontée à la défaillance de l'immigration d'origine méditerranéenne, la direction des HBL estimait que les personnes déplacées constituaient un « *élément intéressant, mieux adapté à la mine et aux pays* ».

Au moment du voyage du préfet à Baden-Baden, Hornez lui confirma l'ouverture prochaine d'un centre de recrutement à Karlsruhe, en zone américaine, destiné à centraliser les demandes d'un très grand nombre de réfugiés polonais, alors susceptibles d'être dirigés vers les houillères de Lorraine. Ce centre épaulerait judicieusement celui de Fribourg, unique foyer similaire installé en Zone française d'Occupation. Pourtant, le recrutement minier y était déjà actif, mais insuffisant en nombre. Par la suite, la puissance publique espérait pouvoir procéder à l'envoi hebdomadaire de cinquante réfugiés en Moselle.

On cherchait les volontaires à l'aide de prospecteurs qui allaient dans les camps de personnes déplacées. Dès la constitution d'effectifs probants, ceux-ci furent centralisés au centre de recrutement de Fribourg. A ce moment, l'établissement d'une fiche de contrôle individuelle comportant une partie médicale et administrative intervenait pour arrêter l'aptitude au travail en France du réfugié. En cas d'issue positive, le volontaire passait devant

une commission qui lui proposait une affectation, compte tenu de ses aptitudes et de ses goûts. On n'imposait évidemment pas un métier au réfugié, car le consentement demeurait la base du contrat de travail. Cependant, la lecture des archives dévoile l'incitation faite au candidat de choisir la profession de mineur : « *il est de première importance de posséder à ce moment psychologique quelqu'un qui puisse s'exprimer avec facilité dans la langue de l'intéressé, afin de le convaincre des avantages de la profession de mineur* ». Une fois l'accord trouvé, la commission professionnelle prononçait l'admission définitive à la profession de mineur, qui dès lors fut notifiée au service des contrats. Le réfugié était alors pris en charge, l'octroi d'un petit pécule lui permettait d'attendre son affectation vers un employeur en France, selon la disponibilité et l'urgence.

## Des solutions à court terme

L'arrivée de personnes déplacées a été peu importante en Moselle. L'industrie minière, employeur potentiellement gourmand en main-d'œuvre, n'a pas employé un nombre suffisant de réfugiés pour lui permettre de combler son déficit de personnel. La lenteur bureaucratique en est l'explication fournie. Par ailleurs, les efforts entrepris par l'administration publique pour encourager l'embauche de personnes déplacées dans les autres secteurs déficitaires en main-d'œuvre (agriculture, forestage) n'ont guère été couronnés de succès. Pour les uns, le versement d'un salaire constituait un obstacle, alors que pour les autres les capacités de logement réduites en Moselle limitaient sérieusement l'installation des réfugiés. Aussi, le risque que cette main-d'œuvre échappe à la France était bien réel, car les personnes déplacées étaient sollicitées par les autres pays d'Europe occidentale, mais aussi par le Canada et l'Australie. Ces Etats, eux-aussi, proposaient des emplois rémunérés dans les branches professionnelles souffrant d'une pénurie de personnel. Cependant, malgré ces circonstances, l'emploi des personnes déplacées en France n'a été envisagé que dans le cadre d'une solution à court terme. Le gouvernement français ne s'était pas engagé à procurer un travail permanent à ces réfugiés venant d'Allemagne.